

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Foncier

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire**.

OBJET : Cession
d'une partie de la
parcelle
communale
cadastrée
BL n°141 –
M.CASTEX

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Convocation en
date du :
18/03/2017

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Affichage en date
du :

06/04/17

Transmission en
préfecture en
date du :

05/04/17

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur CASTEX, propriétaire des parcelles cadastrées BL n° 198 et BL n° 189 sises Rue de la Fount d'Amand à La Franqui, a fait part de sa volonté d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée BL n°141, située à l'arrière de son bien, et ce, en vue de permettre la réalisation de son projet immobilier. Ce projet consiste dans la construction de deux maisons individuelles dont la bonne insertion paysagère nécessite l'agrandissement de la parcelle cadastrée BL n°198.

Il sollicite l'acquisition de 267,60 m² de la parcelle communale cadastrée BL n°141 située en zone N non constructible.

Par courrier en date du 22/11/2016 et au vue de l'estimation du service des domaines, la commune a proposé la cession de cette partie de la parcelle communale au prix de 50 € / m², soit un montant total de 13 380 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Application de la loi n° 2017-031 du 27/01/2017

Monsieur CASTEX, par courriel en date du 08/02/2017 a accepté cette proposition.

Il est proposé au Conseil :

► **D'approuver la cession** d'une partie de la parcelle communale cadastrée BL n°141, d'une superficie de 267,60 m², pour un montant de 13 380 €, au profit de Monsieur CASTEX, sans conditions suspensives.

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de projet.

**CERTIFIÉE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

**Accusé de
réception en
Préfecture du**

05/04/17

N°

198884

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017

Le Maire,



Michel PY
Michel PY

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/04/2017

Application: aspres-telepacte.com

011-211102025-20170325-2017_031_3_5-0E